

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-834/SG/FIN portant règlement provisoire du budget annexe du Port pour l'exercice 1968.

n° 69-834/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
30 mai 1969

Numéro JO
n° 12 du 10/06/1969

Date du numéro
10 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrees et les aepenses admises au Titre du budget annexe du port pour l'exercice 1968 sont arrêtées provisoirement comme suit: — recettes recouvrées 483.278.181 F.D. — dépenses admises 483.278.181 F.D.